

## Liaison Nationale des Retraité-e-s SUD-Rail

Tél : 01 42 43 99 77 – Permanences tous les jeudis - <http://www.retraitesudrail.org> – [retraitesudrail@retraitesudrail.org](mailto:retraitesudrail@retraitesudrail.org)

# Facilités de circulation : gros problèmes... testant une remise en cause

Les retraité-es ont constaté de nombreuses difficultés pour bénéficier de leurs droits, depuis près d'un an, depuis la reprise de la gestion des facilités de circulation des retraités de la CPRP par l'agence famille retraité de Marseille, sans lui donner les moyens d'assurer cette charge,

**Beaucoup de retraité-es nous en ont fait part.** Nous en avons parlé dans les deux interfédérales, d'actifs et de retraités (CGT, UNSA-Cheminots, SUD-Rail, CFDT, plus FGRCF pour les retraité-es) qui ont retenu une stratégie de mobilisation croissante :

- pétitions des actifs et des retraité-es permettant de contacter le maximum de personnes pour les sensibiliser et les mobiliser ;
- demande immédiate à Pépy de faire cesser les scandaleux dysfonctionnements ;
- manifestation nationale des cheminots le 10 avril.

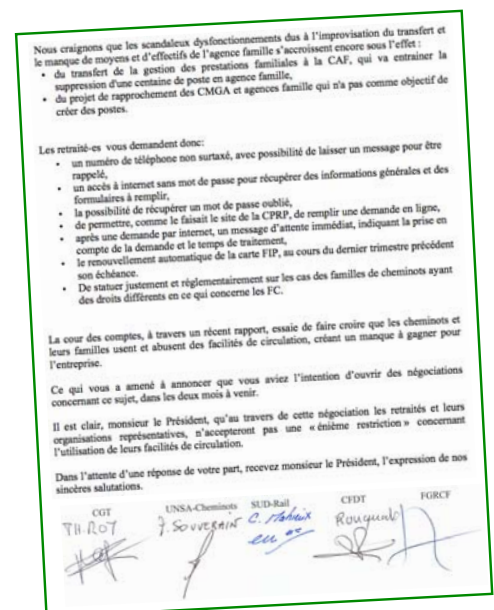
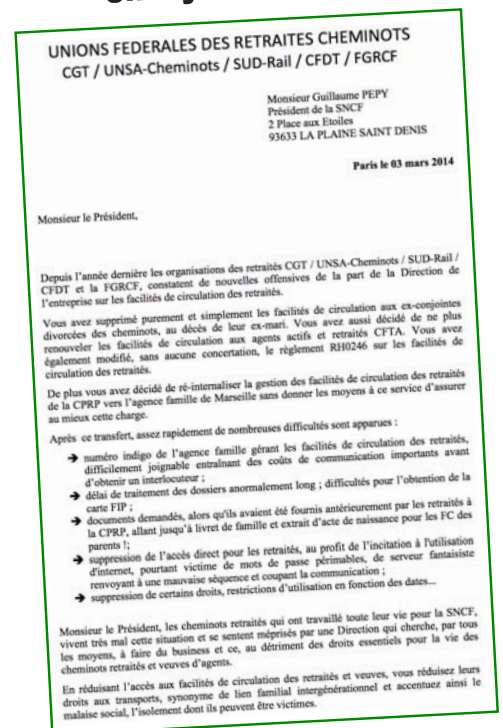
**Il faut agir fort car d'autres projets concernent une réduction des moyens et des effectifs de l'agence famille :**

- transfert de la gestion des prestations familiales à la CAF, qui va entraîner la suppression d'une centaine de poste en agence famille,
- rapprochement des CMGA (Centre Mutualisé de Gestion des Agents qui a remplacé tous les Bureaux Administratifs des établissements) et agences famille qui n'a pas comme objectif de créer des postes.

**Dans le même temps, les cheminot-es, actifs et retraité-es, subissent des restrictions de droits,** décidés sans concertation par la seule direction : suppression des facilités de circulation aux ex-conjointes divorcées des cheminots, au décès de leur ex-mari ; refus de renouveler les facilités de circulation aux agents actifs et retraités CFTA ; modification unilatérale du règlement RH0246 sur les facilités de circulation des retraités.

**Le pire est à venir, le récent rapport de la cour des comptes prétend que les cheminots et leurs familles usent et abusent des facilités de circulation,** ce qui fait perdre des recettes de traffics à l'entreprise. Pépy en a profité pour annoncer des négociations sur l'avenir des facilités de circulation... mais après les élections professionnelles pour ne pas gêner les syndicats qui voudraient signer un accord de restriction des droits.

### Lettre unitaire envoyée à Pépy



# Les dysfonctionnements que les retraité-es SUD-Rail ont signalés

Le numéro indigo de l'agence famille gérant les facilités de circulation des retraités, est difficilement joignable, certains ont essayé pendant plus de deux heures pour obtenir un interlocuteur, quand ils ont la chance de ne pas entendre « suite à un incident technique votre service est momentanément indisponible... ». Cet appel payant entraîne des coûts de communication importants.

L'accès direct et facile par téléphone est rendu très difficile pour inciter à utiliser **internet**, mais les mots de passe se périment et il n'est pas possible de le recevoir par internet, il faut téléphoner... Les heureux retraité-es ayant un **mot de passe** découvrent alors un **serveur fantaisiste** qui renvoie de séquence en séquence, parfois une mauvaise, avant de couper la communication. La **limite de 200 caractères** pour un message ne permet pas d'expliquer suffisamment la situation et d'être courtois.

**Internet** permet de voir une demande de document, mais impossible de le remplir sur internet, de l'envoyer par cette voie ; il faut l'imprimer et l'envoyer à l'agence d'Amiens qui scanne le document et l'envoie à Marseille pour traitement.

**Le délai de traitement des dossiers anormalement long**, beaucoup trop pour obtenir une carte FIP qui n'arrive pas avant un projet de voyage. La procédure imposée allonge les délais : un appel téléphonique fructueux permet d'obtenir la promesse d'envoi d'un formulaire sous dix jours, à remplir et retourner. Pour une demande de renouvellement de la carte FIP 2014, 2015 et 2016, c'est celle de 2011, 2012 et 2013 qui a été envoyée. A une 2<sup>e</sup> demande, même erreur. La 3<sup>e</sup> a été la bonne.

**L'agence famille demande des documents qu'elle devrait avoir** puisqu'ils ont déjà été fournis antérieurement par les retraités à la CPRP. Ainsi un retraité ayant demandé les facilités de circulation 2013 et 2014 pour sa mère a reçu ceux de 2013 mais, pour obtenir ceux de 2014, doit prouver que sa mère est toujours sa mère, en envoyant livret de famille et extrait d'acte de naissance !

**Recul des droits pourtant non supprimés** : pour obtenir un bon de transport, plusieurs appels surtaxés ont permis d'obtenir, au bout de plusieurs jours, un interlocuteur non formé au règlement RH dont celui accordant les bons de transport, qui a interpellé sans succès son entourage dont son supérieur. Une demande écrite, citant les extraits du règlement a été envoyée le 10 février, elle est restée sans réponse à ce jour.

Les retraité-es demandent :

- un **numéro de téléphone non surtaxé**, avec possibilité de laisser un message pour être rappelé,
- un **accès à internet sans mot de passe** pour récupérer des informations générales et des formulaires à remplir,
- la **possibilité de récupérer un mot de passe oublié**,
- **pouvoir remplir une demande en ligne**, comme le faisait le site de la CPRP,
- **après une demande par internet**, un message d'attente immédiat, indiquant la prise en compte de la demande et le temps de traitement,
- le **renouvellement automatique de la carte FIP**, au cours du dernier trimestre précédent son échéance,
- **de statuer** justement et réglementairement sur les cas des familles de cheminots ayant des droits différents en ce qui concerne les FC.

## Seuls les cheminots résistent, conservent la pension au trimestre payée à l'avance

Notre rapport de forces relativement fort fait que nous sommes le seul régime à encore bénéficier d'une pension trimestrielle payée à l'avance. Les pensions complémentaires du privé ont été mensualisées le 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'avant-dernier bastion syndical (Energie EDF GDF) a cédé en signant un accord avec la direction acceptant la mensualisation, le remplacement de l'envoi trimestriel du bulletin de pension par un envoi mensuel et une boîte vocale pour connaître la date des versements et des montants. Seule maigre compensation : la perte du bénéfice trimestriel au décès, la prestation décès est revalorisée à 3 mois de pension au lieu de 2. Certes la pension du mois reste payée à l'avance, mais maintenant des décalages progressifs sont rendus plus faciles vers la fin du mois...

**Pour faire cesser rapidement les scandaleux dysfonctionnements signez, faites signer la pétition unitaire !**

**Pour maintenir et amplifier le rapport de forces, contre les menaces de la cour des comptes et la « concertation » de Pépy sur les facilités de circulation, préparez la manifestation du 10 avril !**